

## ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.  
Un an.....\$2.00  
Six mois.....\$1.00  
Trois mois.....\$0.50

L'abonnement est strictement payable d'avance.

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

## AVIS

Toutes les lettres qui regardent l'administration du journal—abonnements, changements d'adresse, annonces, etc—doivent être adressées aux administrateurs.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

J.P.Tardivel, Propriétaire et Redacteur en chef

Bureaux et Ateliers. 96 Rue S.Joseph S.Roch.

Administrateurs, L.Drouin & Frere

QUEBEC.

SAMEDI 24 AOUT 1889

## Sujet tres actuel

A la date du 24 juillet, Don Félix Sarda y Salvany, l'illustre auteur du *Libéralisme est un péché*, publié, dans son excellente *Revista popular*, l'article suivant sur un sujet qui est d'une aussi grande actualité au Canada qu'en Espagne. Nos lecteurs, nous en sommes convaincus, nous sauront gré de leur avoir traduit ces lignes remarquables.

Les ordres religieux sont les moyens extraordinaires et providentiels dont Dieu a coutume de se servir pour venir au secours de Son Eglise dans les moments critiques et pour donner au peuple fidèle le remède convenable dans ses plus pressantes nécessités. Alors surgit, personne ne sait d'où, un homme supérieur à ses contemporains ; il groupe autour de lui, par une merveilleuse force d'attraction, les autres hommes que la grâce divine remplit de son esprit ; on les voit formuler aussitôt pour leur direction un idéal et une manière de vivre qui constituent leur but et leur règle. L'Eglise reconnaît dans l'envoyé du ciel les signes qui attestent sa divine mission et elle lui en donne un certificat solennel par le moyen de son approbation canonique. Dès lors un nouveau corps d'armée prend position sur le champ de bataille du siècle et ne tarde pas à faire sentir une action décisive. Ainsi ont apparu dans le monde, appelés à l'heure providentielle, tous les grands fondateurs d'ordres, les Augustin, les Benoit, les Bernard, les François d'Assise, les Dominique de Guzman, les Thérèse de Jésus, les Ignace de Loyola, pour ne mentionner, dans ce ciel brillant, que les astres de première grandeur.

Identiques quant à leur but essentiel, qui est la pratique des trois vœux, tous les ordres sont néanmoins différents par rapport à l'objet spécial qui caractérise chacun d'eux et répond à un besoin spécial de l'époque. Et chacun d'eux reçoit de Dieu une grâce spéciale en rapport avec la lutte spéciale qui doit être soutenue ; car la sainte théologie nous enseigne que Dieu ne confie jamais une mission quelconque à une de ses créatures sans le pourvoir en même temps des moyens les plus propres dont elle a besoin pour bien remplir cette mission. Et parmi ces moyens, dans l'ordre surnaturel, cela s'entend, figure en premier lieu, le don tout à fait remarquable de reconnaître les ennemis que chaque institut est appelé à combattre ; c'est une sorte d'instinct spirituel en vertu duquel, *olfactu quodam venatico mentis*, il suit, pour ainsi dire, sa proie à la piste pour foudre sur elle et lui porter des coups jusqu'à ce qu'il l'ait réduite à l'impuissance.

Eh bien ! qu'il nous soit permis, dans le numéro d'aujourd'hui, quasi au moment des vêpres de la fête du glorieux

Espagnol, S. Ignace de Loyola, de faire une application de cette règle, à la fois théologique et historique, à l'illustre compagnie de Jésus. Les commencements de la Compagnie de S. Ignace coïncident avec ceux de la Révolution ou du Libéralisme de Luther, et ces deux rivales, la Compagnie et la Révolution, progressent et se développent d'un pas égal. La Compagnie et le Libéralisme sont nés, pour ainsi dire, le même jour et à la même heure, celui-ci en Allemagne, par le fait d'un religieux apostat devenu un libertin scandaleux, celle-là en Espagne, par le fait d'un soldat mondain changé par le repentir en un religieux austère. Il ressort de toutes les histoires ecclésiastiques, et, de plus, l'Eglise le constate dans la Bulle de canonisation du Saint et dans son office, " que de même que Dieu, à d'autres époques, a opposé d'autres saints aux hérétiques du temps, ainsi contre Luther et les hérétiques de son époque, Il a suscité Ignace et l'Institut fondé par lui.— *Deum sicut alios aliis temporibus sanetos viros, ita Lutheri ejusdemque temporis haereticis, Ignatium et institutam ab eo Societatem objecisse.*"

Nous avons donc la preuve certaine et irrécusable que contre la malice de Luther Dieu a suscité, d'une manière providentielle, l'Institut d'Ignace ; de même qu'Il suscita contre les faux pauvres et les faux ascètes d'Italie le petit pauvre d'Assise et les glorieux ascètes de son ordre séraphique ; de même qu'Il suscita contre les fiers Albigeois de France ce rayon et flambeau de la vraie foi catholique, Dominique de Guzman et son très célèbre ordre de Prêcheurs. Donc la compagnie de Jésus est l'ordre religieux qui a été spécialement et providentiellement fondé pour combattre la Révolution moderne ou le Libéralisme, comme furent fondées ces autres illustres familles de savants et de saints pour combattre la génération satanique de leur temps. D'où il suit que c'est la Compagnie qui est douée de l'instinct le plus certain à l'égard de son ennemi spécial ; que c'est elle qui possède le don de distinguer le plus clairement les œuvres diaboliques de cet ennemi. C'est pourquoi, pour employer une expression familière, mais que nous estimons théologiquement exacte, nous croyons pouvoir conclure que tout ce qui concerne le Libéralisme et la Révolution est, pour l'Institut de S. Ignace, une spécialité, et que, par là même, à l'égard de ceux qui sont malades de libéralisme, il a reçu de Dieu le caractère et la mission d'un véritable spécialiste.

S'il y avait lieu d'introduire ici de minutieuses recherches historiques, qu'il serait certes très facile de faire, nous verrions comment, à toutes les époques, les faits autorisent notre expression et la justifient entièrement. Partout où a paru plus ou moins franchement l'esprit révolutionnaire ou libéral, la première, la Compagnie lui a crié : Qui

vive ! Avant tout autre, elle lui a déchiré son masque d'hypocrisie. Que les disciples d'Erasmus du XVIe siècle nous le disent ; que les illuminés du XVIIe siècle nous le disent ; que les jansénistes du XVIIIe siècle nous le disent ; que les catholiques libéraux du XIXe siècle nous le disent ; qu'elles nous le disent toutes ces sectes qui ne furent que des variantes déguisées du luthéranisme, que beaucoup et de très savants catholiques ne reconnurent pas d'abord, et que la Compagnie, dès le premier moment, flaira sans difficulté, démasqua et combattit.

C'est donc une règle de saine théologie, et même de philosophie et de gros bon sens, de sentir et d'agir comme sent et agit la Compagnie là où il y a quelque chose touchant le Libéralisme que l'Eglise—seule autorité infailible—n'a pas encore défini comme un précepte. Partant on pourrait considérer comme suspect d'une affinité occulte ou d'un penchant pour le libéralisme tout septiment ou tout acte opposé aux sentiments et aux actes à l'égard du Libéralisme que nous offrent le critérium et la règle des jésuites.

Béniissons Dieu d'avoir, dans ces temps troublés, allumé, au milieu des catholiques, un tel phare où, pour les consoler, brille avec tant de clarté la lumière vive et inextinguible de la sainte Eglise romaine. Que par cette lumière le bienheureux S. Ignace, le chef insigne des nouveaux soldats de la Foi contre la Révolution, nous conduise et nous éclaire tous !

F. S. y. S.

## LA SINCERITE DES AGITATEURS —ET— DES PARTIS POLITIQUES

Les agitateurs " anti-jésuitiques "—ce qui signifie, en bon français, anti-catholiques et anti-canadiens-français,—pour répondre à Son Excellence le gouverneur-général, qui leur avait conseillé le calme et la modération, ont organisé, à Montréal, le 6 du courant, une succursale de l'association dite des *Droits égaux* fondée à Toronto. Ce nom a été choisi, sans doute, par ironie ; car il n'y a rien au monde de plus inégal que les *droits* que réclament ces messieurs. Leur faim et leur soif d'égalité ne seront rassasiées que lorsque la religion catholique et la langue française seront détruites.

Le succès de la nouvelle organisation paraît fort problématique. Car les protestants sensés, bien pensants, tous ceux de nos frères séparés qui ne veulent pas d'une guerre religieuse—et le nombre en est grand—n'auront rien à faire avec ce mouvement ridicule et criminel, surtout après le discours si calme et si convaincant du représentant de Sa Majesté. Les agitateurs ne se recrutent plus que parmi les têtes chaudes et les sectes haineuses ; leurs rangs ne feront que s'éclaircir de plus en plus.

La *Gazette*, de Montréal, l'un des principaux organes du protestantisme anglais, consacre un article, dans son numéro du 7 août, à faire toucher du doigt le manque de sincérité des agitateurs. Elle dit :

" Les jésuites furent constitués en corps politique un an et demi avant que l'agitation contre eux fût commencée. L'acte leur accordant une indemnité pour des biens pris par la Couronne était dans nos statuts depuis six mois lorsque le mouvement actuel a pris naissance. Dans cette province, il s'est fait une demi-douzaine d'élections pour remplir des vides dans la législature qui avait voté la loi, et aucun protestant sérieux ne paraît avoir soulevé cette question pendant ces luttes électorales. Parmi ces élections, les unes ont eu lieu dans des comtés catholiques, d'autres dans des comtés protestants. Un collègue du ministre qui a fait voter les deux bills des jésuites fut choisi comme le représentant des protestants de cette province dans le cabinet, il reçut l'approbation des chefs du mouvement anti-jésuite actuel, et il fut élu dans un collège électoral protestant, sans aucune protestation de la part des gens des Droits égaux contre la reconnaissance civile des jésuites et le bill d'indemnité."

En effet, lorsque M. le colonel Rhodes est entré dans le cabinet Mercier, comme représentant de l'élément protestant, ni le *Witness*, ni le *Mail*, ni aucun des autres agitateurs ne lui a dit : mais, monsieur, si vous entrez dans cette administration, vous prenez votre part de responsabilité dans les deux bills des jésuites ; vous ne pouvez pas, vous ne devez pas le faire. Si les messieurs des Droits égaux n'ont pas tenu ce langage à M. Rhodes entrant dans le cabinet Mercier, c'est qu'ils ne voyaient alors dans les deux mesures rien de si affreux.

Evidemment leur colère actuelle est purement factice ; c'est une affaire montée après coup ; une intrigue des loges orangistes et maçonniques. Ce mouvement a pris naissance, non parmi les protestants de Québec, qui étaient parfaitement tranquilles, bien que directement intéressés dans la question, mais dans la province voisine. Il a fallu que les orangistes d'Ontario vinsent dire aux protestants de Québec qu'ils étaient maltraités pour que ceux-ci songeassent à crier !

La *Gazette* a donc mille fois raison de douter de la sincérité des uns et des autres.

La feuille tory termine son écrit en disant que ce mouvement est une manœuvre politique destinée à nuire au gouvernement de Sir John ; car, dit-elle, on remarque que les coups se dirigent contre le cabinet fédéral, qui a joué dans l'affaire un rôle purement passif, plutôt que contre M. Mercier qui a fait voter la loi.

Cela est très vrai. Le *Globe*, par exemple, jette feu et flammes contre Ottawa qui n'a pas voulu désavouer la loi, et ne dit rien contre Québec qui l'a votée. C'est peu logique, pour employer

un euphémisme ; mais il convient d'ajouter que les bleus et les tories ne tiennent pas une ligne de conduite plus recommandable. Parlant au nom du cabinet fédéral et du parti libéral-conservateur, Sir John Thompson, ministre de la justice a démontré que la loi est non seulement constitutionnelle, mais qu'elle est tout à fait acceptable et opportune ; que le préambule même, contre lequel on a tant crié, peut très bien se défendre. Son Excellence le gouverneur général a dit la même chose. Eh bien ! que font les bleus et les tories ? Ils approuvent le gouvernement fédéral, non seulement de refuser le désaveu de la loi, mais de l'avoir défendue par l'organe du ministre de la justice et de l'avoir fait défendre par le gouverneur-général ; et en même temps ils disent toutes sortes d'insanités à M. Mercier pour avoir fait voter la loi !

Si la loi avait été mauvaise, mais *intra vires*, le gouvernement fédéral aurait dû se contenter de dire : nous ne la désavouons pas parce que la législature de Québec avait le droit de la voter. Et si la loi est non seulement constitutionnelle, mais encore acceptable, opportune même comme Sir John Thompson et le Gouverneur-général l'ont péremptoirement prouvé, qu'elle justice y a-t-il à faire un crime à M. Mercier de cette législation ?

Nous invitons la *Gazette* à nous montrer en quoi sa conduite et celle de ses amis est plus correcte que celle du *Globe* et des libéraux.

Le fait est que dans cette affaire, comme toujours, les deux partis ne songent qu'à une chose : exploiter la situation chacun pour son compte. C'est une tactique misérable chez les uns comme chez les autres.

Ceux qui blâment Sir John Macdonald de n'avoir pas désavoué la loi devraient, à plus forte raison, blâmer M. Mercier de l'avoir fait voter.

D'un autre côté, ceux qui approuvent Sir John Thompson et le Gouverneur-général d'avoir établi que cette législation est acceptable, ne devraient pas tenir M. Mercier responsable de l'agitation actuelle.

Ah ! qui nous délivrera de l'esprit de parti ?

## LA SITUATION A MANITOBA

La situation à Manitoba est assez grave.

On le sait, M. Dalton McCarthy, président de l'association conservatrice d'Ontario, est allé à Manitoba prêcher sa croisade anti-française et anti-catholique. Le gouvernement libéral de M. Greenway paraît s'être entendu avec ce tory fanatique pour mener vigoureusement la campagne contre les droits de nos compatriotes et de nos coreligionnaires. Lundi, le 5 août, au Portage-la-Prairie, M. McCarthy a prononcé un violent discours contre les jésuites, le clergé en général, l'*ultramontanisme*, la langue française et les écoles catholiques. M. Martin—prononcez à l'anglaise—procureur général dans le cabinet Greenway, était présent. Il ne s'est pas contenté de remercier M. McCarthy de son discours, mais il s'est prononcé lui-même en faveur de l'abolition du français comme langue officielle à Manitoba, et de la suppression des écoles séparées.

Le même jour, à Souris City, M. Smart, ministre des travaux publics, se serait prononcé, en présence même de M. Greenway, à peu près dans le même sens.

Les journaux anglais de Manitoba affirment hautement que la politique du cabinet est de faire disparaître les écoles séparées et l'usage de la langue française comme langue officielle.

Le gouvernement n'a pas fait de déclaration officielle et formelle à ce sujet ;

mais si l'on en croit les dépêches, M. James Prendergast, l'unique représentant de l'élément français dans le cabinet Greenway, vient de donner sa démission ; ce qui indique clairement que l'administration s'engage dans la voie de la persécution.

\* \* \*

Jusqu'à quel point le cabinet Greenway peut-il aller dans cette voie déplorable ?

La législature provinciale de Manitoba ne compte que six députés de langue française, dont cinq partisans du cabinet et un conservateur. La majorité anglaise sera-t-elle disposée à appuyer le gouvernement dans ses menaces de persécution ? C'est plus que probable.

Mais la constitution particulière de Manitoba permet-elle à la législature de porter atteinte aux écoles séparées ? Evidemment non. En effet, l'article 22 se lit comme suit :

"Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes—

"Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational schools*).

"Il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation."

Nos coreligionnaires de Manitoba pourraient donc recourir au gouvernement fédéral si leurs droits étaient lésés par une majorité fanatique de la législature provinciale. Il suffirait d'un peu de fermeté et d'un peu de justice à Ottawa pour couper court à toute persécution sur le terrain scolaire.

Reste la question de l'usage de la langue française comme langue officielle. La constitution décrète à ce sujet ce qui suit :

"L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la législature ; mais dans la rédaction des archives, de ses chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867," et par devant tous les tribunaux, ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage, à volonté, de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues."

Il nous semble que la langue française est encore mieux protégée que les écoles séparées. La législature manitobaine ne peut pas, sans doute, détruire ces écoles ; mais comme elle peut légiférer sur la question scolaire, elle pourrait, tout en restant peut-être dans les limites de la lettre de la loi, adopter des mesures vexatoires pour les catholiques. Tandis qu'elle ne peut pas toucher à la question de langue, croyons-nous.

En effet, le parlement impérial, par un acte voté en 1871, tout en ratifiant la constitution de Manitoba adoptée en 1870 par le parlement canadien, a imposé certaines restrictions qu'il est bon de lire. Dans l'article 3 de cet acte impérial il est dit "qu'avec le consentement de toute province dudit Dominion, le parlement du Canada peut, de temps à autre, augmenter, diminuer, ou autrement modifier les limites de cette province, et c." L'article 6 du même acte déclare "qu'il ne sera pas permis au parlement du Canada de modifier les dispositions de l'acte fédéral de 1870 (concernant l'entrée de Manitoba dans la Confédération) ou tout autre acte établissant une nouvelle province, la législature de la province de Manitoba ayant toutefois le droit de mo-

difier, de temps à autre, toute loi ayant trait au cens électoral ou au cens d'éligibilité des membres de l'assemblée législative, ainsi que toute loi concernant les élections dans ladite province."

D'où il résulte clairement que le parlement fédéral n'a pas le droit de toucher à la constitution de Manitoba. Et l'on dirait, d'après l'acte impérial, que la législature manitobaine ne possède pas, non plus, ce droit. Puisque l'on définit ce qu'elle peut faire, on détermine, par là, ce qu'elle ne peut pas faire.

Si elle avait le pouvoir de modifier la constitution sur n'importe quel point, ne l'aurait-on pas expressément statué ?

Nous croyons donc que l'on doit admettre que le parlement impérial seul possède le droit de modifier la constitution manitobaine en ce qui concerne l'usage de la langue française comme langue officielle. Sous ce rapport, tout ce que la législature manitobaine pourrait faire, ce serait de demander au parlement impérial de priver nos compatriotes d'un droit qui leur est garanti par la constitution.

Nous avons déjà parlé d'un article vraiment regrettable paru dans le *Manitoba* du 1<sup>er</sup> août. Nous croyons qu'il convient de revenir sur ce sujet afin que, dans la crise qui s'annonce, chacun porte la responsabilité de ses actes et de ses écrits. Comme nous l'avons dit, la feuille manitobaine cherche à rejeter sur le mouvement national l'odieux de cette campagne anti-française et anti-catholique. Elle dit :

"Lors de la grande agitation de 1885, dans la province de Québec, nous avons recommandé la modération, surtout à cause du contre-coup qui ne pouvait manquer de se faire sentir là où nos compatriotes sont en minorité, comme nous le sommes ici. Il est vrai que nous plaidions alors notre propre cause ; mais nos bons amis de là-bas voulurent se montrer plus patriotes que nous sur cette question qui nous concernait plus qu'eux. Ils ne consultaient que leur propre force chez eux, sans songer à l'isolement de leurs frères au dehors.

"Cette agitation faite à propos d'un événement sur lequel il n'y avait plus à revenir, malgré tout le regret que l'on en put éprouver, a blessé, bien à tort sans doute, les susceptibilités d'un grand nombre de nos concitoyens d'un autre ordre que la nôtre, et aujourd'hui ils saisissent le premier prétexte venu pour faire une agitation à leur tour. C'est le contre-coup.

"Ce contre-coup a été l'agitation de l'hiver dernier, dans l'Ontario, pour empêcher l'enseignement du français dans les écoles publiques ; ce contre-coup est encore l'agitation qui se fait actuellement pour l'abolir l'usage officiel de notre langue et le changement radical des lois scolaires, dans nos territoires du Nord-Ouest ; enfin, c'est aussi cette agitation gigantesque, à propos de la question dite des Jésuites, agitation qui est cause des mêmes excès de langage que nous eûmes à regretter en 1885."

Il y aurait une foule d'observations à faire en réponse à ces lignes inconsidérées. Bornons-nous aux quatre suivantes :

1<sup>o</sup> La question qui se présentait en 1885 ne regardait pas plus nos compatriotes de Manitoba que les Canadiens-français de la province de Québec et de toute la Confédération. On avait pendu Louis Riel, un pauvre aliéné, pour obéir à l'exécrable tyrannie des loges orangistes. Ce fait a été admis, proclamé hautement par l'immense majorité de nos compatriotes, prouvé péremptoirement. C'était donc une insulte faite à toute notre race ; et le langage du *Manitoba* est absolument inadmissible. Quand il nous reproche un excès de zèle et de patriotisme, dans une question où nous étions aussi directement intéressés que lui, il tient des propos dont il n'a pas dû peser la portée et la gravité.

2<sup>o</sup> Le *Manitoba* insinue que nous avons manqué de "modération" en 1885. Il voudrait bien sortir du vague,

pour nous dire en quoi nous avons fourni le moindre prétexte aux protestants et aux Anglais, que n'avengle point une haine stupide, d'organiser une contre-agitation. Le *Manitoba* ne peut ignorer que, même sous le coup de la violente agitation qui a régné dans la province de Québec à la suite de l'affreux pendaison de Riel, il n'a rien été écrit, il n'a rien été dit de blessant pour les Anglais et les protestants en général. Les Canadiens-français s'unissaient dans une pensée de protection mutuelle, non d'injuste agression. Cela est tellement vrai que, bien que le mouvement national ait triomphé à Québec, en 1886, la minorité protestante de cette province n'a pas été molestée—pas même menacée—dans la jouissance de ses privilèges exorbitants.

3<sup>o</sup> Il n'y a rien de gigantesque dans l'agitation orangiste. Le mot est tout à fait impropre.

4<sup>o</sup> Enfin, ce qui arrive à Manitoba en 1889 est si peu le contre-coup du mouvement national des Canadiens-français, que le *Manitoba* lui-même le constate dans le numéro du 8 août. En effet, nous y lisons la remarquable déclaration que voici :

"De 1871 à 1879, la question de modifier notre système d'écoles fut agitée et sérieusement discutée ; mais, grâce à la défense énergique qu'opposèrent alors Mgr Taché et nos hommes publics, ce mouvement fut abandonné. Quant à la question d'abolir la langue française, elle n'est pas nouvelle non plus, puisqu'en 1879 une mesure fut proposée et même adoptée par la majorité de la chambre, pour en restreindre l'usage à l'impression des statuts et des journaux de la chambre—ce qui d'ailleurs se pratique rigoureusement aujourd'hui,—mais le lieutenant-gouverneur d'alors refusa de sanctionner cette loi et il n'en fut plus jamais question."

Donc, de l'aveu même du *Manitoba*, la rage orangiste date de loin, le projet d'annuler les écoles séparées et d'abolir l'usage officiel du français n'a pas été formé hier. Les fanatiques continuent leur œuvre détestable, voilà tout. Si, en ce moment, ils poursuivent leurs plans avec une recrudescence d'ardeur haineuse, c'est que, voyant les Canadiens-français plus divisés que jamais par l'esprit de parti, ils jugent le moment favorable à leurs entreprises. Quand bien même les événements de 1885 n'auraient jamais eu lieu, croit-on que le fanatisme orangiste eût été moins actif, moins agressif ?

Dans son numéro du 8 août, le *Manitoba* semble regretter quelque peu ses paroles intempestives de la semaine précédente. Il dit :

"En traitant cette question, la semaine dernière, dominé par les sentiments pénibles que nous cause notre position, en vue des événements sérieux qui se préparent, nous avons peut-être été un peu sévère à l'adresse de nos confrères de la province de Québec ; mais jugée à distance et en dehors des influences qui dominent là-bas, leur manière d'agir nous a semblé étrange, c'est pourquoi nous avons cru devoir dire nos impressions franchement."

Loin de nous la pensée de vouloir refuser leur concours dans les circonstances difficiles que nous traversons ; mais, de grâce, qu'on n'aille pas faire avec notre ennemi d'ici se recrutent dans les deux camps, en sorte que nous avons à compter exclusivement sur les hommes modérés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent."

Tout cela vient un peu beaucoup trop tard.

Le premier article a dû nécessairement blesser au cœur les vrais nationaux qui, plus dégagés de l'esprit de parti, sont plus en état et beaucoup plus disposés que les partisans quand même à porter secours à leurs frères de l'ouest. Comme l'a fait observer avec beaucoup de justice notre confrère de l'*Etendard*, nos compatriotes de Manitoba ne peuvent compter sûrement, dans la crise actuelle, que sur les nationaux. Les autres, voyant

en tout l'intérêt du parti à conserver, ne s'occuperont guère du reste. Dès lors, nous ne comprenons vraiment pas pourquoi certaines personnes de Manitoba semblent s'être donné la mission d'aliéner, autant que possible, les sympathies de ceux-là mêmes qui, par la force des choses, peuvent leur donner l'appui le plus efficace.

Les journaux toriens, naturellement, se sont aussitôt emparés du premier article du *Manitoba* pour accentuer leurs attaques contre les nationaux. C'est une chose qu'au *Manitoba* on aurait pu prévoir, ce nous semble.

Quant à l'espoir exprimé par le *Manitoba*, que l'on ne fera pas une guerre de parti avec la cause de nos compatriotes de l'ouest, c'est un espoir absolument vain.

Que notre confrère jette seulement un coup d'œil sur les journaux français de la province de Québec et il verra que les luttes fratricides se continuent toujours en face de l'ennemi. Les libéraux appuient sur le fait que c'est le président de l'association conservatrice d'Ontario qui a ouvert le feu à Manitoba; ils refusent de croire à l'hostilité du cabinet Greenway. Tandis que les conservateurs ne cessent de répéter que le gouvernement qui médite ces attaques est un gouvernement libéral. Plus la crise deviendra aiguë, plus les rouges et les bleus chercheront à tirer profit de la situation pour le compte de leur parti.

Nous osons espérer encore qu'il se trouvera assez de protestants sages dans la confédération pour modérer l'ardeur des gallophobes de Manitoba. Car une persécution là-bas aurait son écho ici. Ce serait véritablement le moment de parler de *contre-coup*.

Nos frères séparés ne devraient pas oublier qu'ils ne forment qu'une même minorité dans la province de Québec; et que, cependant, ils y sont traités comme s'ils étaient un tiers. Ce qui a fait dire à M. Colby que "jamais, dans aucun pays, on n'a vu une minorité traitée avec plus de justice, plus de libéralité, plus de générosité que la minorité protestante dans la province de Québec."

Si les droits de la minorité catholique de Manitoba venaient à être lésés, ce serait un devoir national pour nous, dans notre traitement de la minorité protestante, de mettre de côté la libéralité et la générosité pour nous en tenir à la stricte justice. Qu'on y réfléchisse sérieusement là-bas avant de donner suite aux projets d'un McCarthy ou d'un Martin!

### Paroles d'un abonne

Un des amis de notre journal nous écrit à la date du 16 :

"Je viens de lire la *Vérité* de cette semaine, et en particulier la lettre de Mgr Fèvre. Je vous proteste que ça me fait du bien..... Pauvre *Turlupin* ! le voilà bien enfermé dans un cercle inflexible, dont il ne peut contester ni l'existence, ni la valeur, ni le prestige. J'entends que cela est, ne voulant pas insinuer, ni croire, qu'il en conviendra. Au contraire ! Vous allez voir le massif et rubicond M. Nantel monter sur les toits, au risque de les écraser par le poids de sa matière et en avoir les os cassés, et de là annoncer au genre humain, c'est-à-dire aux lecteurs de la *Presse*, que vous publiez de l'abbé Fèvre une lettre qui vous soufflette en pleine figure ! C'est par une riposte de ce genre qu'il a assommé l'*Etendard*; vous ne pouvez compter sensément sur une exécution plus débonnaire. Pauvre Nantel ! il peut bien se faire qu'il ait de l'esprit, même un peu de bon sens, mais il ne le laisse pas voir; ou, du moins, il s'abstient d'en assaisonner sa prose..... Mais il n'y a pas que le gros Nantel qui pourrait,

avec des avantages immenses, prendre des leçons actuelles dans la lettre de Mgr Fèvre : toute la presse bleue, et même la libérale, devrait en tirer du profit si elle était encore curable. Pour caractériser la presse de l'époque, on peut se servir de la pensée de la Bruyère, savoir : son devoir est de dire la vérité, mais son métier est de mentir; or elle connaît plus ou moins son devoir, mais elle fait son métier ! Vous admettez, j'en suis certain, qu'à l'égard des écrivains que je vise, cette appréciation est incontestable."

### Les calomnies de "l'Empire"

L'organe de Sir John Macdonald, à Toronto, comme tout, du reste, ses organes de la province de Québec, déclare que la campagne anti-catholique et anti-française inaugurée dans la province de Manitoba est entièrement due au mouvement national de la province de Québec. En cela l'*Empire* ne fait que répéter les malheureuses affirmations du *Manitoba*. L'*Empire* affirme que les nationaux de Québec avaient formulé un programme dangereux, qu'ils ont professé des "sentiments anti-anglais," etc. L'*Empire*, qui doit être rédigé par des hommes intelligents, sait parfaitement bien que tout cela est faux; il sait que le programme des vrais nationaux n'a jamais dépassé les limites d'une juste et équitable revendication des droits des Canadiens-français, qu'aucun journal, qu'aucun homme public vraiment national n'a jamais menacé, en aucune façon, les droits et privilèges de l'élément anglais. L'*Empire* n'ignore pas ces choses; mais le mot d'ordre reçu par les journaux toriens, grands et petits, anglais et français, est de calomnier les nationaux en leur prêtant des idées et des sentiments qu'ils n'ont jamais exprimés. Pas plus que les journaux bleus de la province de Québec, l'*Empire* ne peut rien citer pour appuyer ses dires; mais comme eux il adopte le procédé bien connu : "calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose."

### Le fanatisme du "Globe"

L'autre jour, nous avons cité l'*Empire* qui se déclare favorable à l'abolition de la langue française comme langue officielle, à Manitoba, pourvu que cette "réforme" vienne de la province elle-même, non du pouvoir central.

Le *Globe*, du 16, tient un langage qui ne vaut pas mieux. Dans un très long article consacré à la situation manitobaine, l'organe grit supplie M. Greenway de ne pas s'engager dans cette entreprise; non pas parce qu'elle est injuste, mais parce que ce n'est pas le moment opportun de la mener à bonne fin. Le *Globe* veut voir disparaître la langue française dans la province de Manitoba et dans le Nord-Ouest, ainsi que les écoles séparées; et s'il demande à M. Greenway de pas entrer en campagne maintenant contre ces institutions, c'est qu'il craint que l'abolition désirée ne puisse se faire aujourd'hui sans créer du mauvais sang. Plus tard, dit-il, la chose pourra se faire tranquillement. Le *Globe* est un fameux opportuniste !

### A travers la presse Canadienne

Sous le titre : "Un visiteur distingué," nous lisons dans le *Canada* du 8 août :

"Un des amis de notre journal qui a passé quelques heures avec M. de Douville Maillefeu veut bien nous faire part de ses impressions.

"Nul doute que nos lecteurs liront ce qui suit avec un intérêt d'autant plus profond que M. de Douville Maillefeu est un député que le télégraphe et la presse mentionnent souvent et surtout

quand il s'agit de ces grandes séances agitées de la Chambre française. M. de Douville Maillefeu est un des plus vigoureux orateurs de la France parlementaire."

M. le comte de Douville Maillefeu, que l'organe du parti libéral conservateur présente avec tant de complaisance à ses lecteurs, est un des plus farouches radicaux de la chambre française. C'est un anti-clérical enragé. Il faut l'avoir contemplé, comme nous avons pu le faire, l'automne dernier, pendant une de "ces grandes séances agitées" pour savoir jusqu'à quel point il est distingué. C'est un véritable épileptique. Quand la colère l'emporte, il fait des gestes et des bonds tellement grotesques qu'ils attirent les regards même au milieu du tohu-bohu général. Voilà la personne que le *Canada* veut nous faire admirer !

Toujours le *Canada*, même date :

"Sir John est traité d'ultramontain par une loge orangiste de Montréal. Le vieil homme d'état a pu commettre bien des fautes dans le cours de sa longue carrière, mais aucune ne lui méritait cet affront."

C'est ainsi que pour le *Canada*, l'épithète d'ultramontain doit être regardée comme un affront ! Le *Canada* sait-il bien ce qu'il dit ?

En lisant les lignes ci-dessus du *Canada*, notre ami M. Chapais a bondi d'une juste indignation;—car, contrairement à ce que font plusieurs organes libéraux-conservateurs, le *Courrier du Canada* s'affirme hautement comme journal ultramontain. Il appelle cela : *Encore une incartade*, et après avoir cité les lignes que nous venons de reproduire, il dit :

"Encore une insolence au crédit de la feuille outaouaise !

"Aux yeux d'un catholique le titre d'ultramontain doit être un titre d'honneur, parce qu'il signifie union intime et absolue avec le siège de Rome. Il n'est pas un bon catholique qui ne doive être ultramontain.

"Cette épithète n'est donc pas une injure mais un éloge.

"Le *Canada* va-t-il bientôt mettre un terme à ses incartades ?"

Dans son numéro du 17, le *Canada* revient à la charge et consacre au sujet un long article qui se termine ainsi :

"D'ici là le mot ultramontain continuera d'être pour nous un mot gainin, un mot de la rue, un mot prostitué et tout-à-fait déchu de son ancienne splendeur.

"Il étrennera les pages blanches du prochain *Dictionnaire des Mots tombés* en compagnie du mot *Boulangiste*."

Non seulement le *Canada* ne semble pas disposé à mettre un terme à ses "incartades," mais il a vu, en cette circonstance, la *Presse*, de Montréal, venir opportunément à son secours, dans les termes suivants :

"Avec toute la réserve que nous devons à un journaliste distingué comme M. Chapais, nous nous permettrons de lui faire remarquer que le titre d'ultramontain n'est plus aujourd'hui un titre d'honneur pour les catholiques; au contraire, c'est un mot de division et de dispute."

M. Chapais, dans le *Courrier* du 15, a répliqué vigoureusement et victorieusement à M. Nantel; mais notre ami ne gagnera rien. Dans son parti, l'élément libéral-conservateur, ayant pour chef suprême M. J. A. Chapleau, et pour principaux organes le *Canadien*, la *Presse* et le *Canada*, déborde et prend de plus en plus la véritable direction de la politique soi-disant conservatrice. En fait de journalistes franchement ultramontains, le parti bleu ne compte plus guère que M. Chapais. Celui-ci, avant longtemps, se trouvera aussi peu à sa place dans ce milieu libéralisé qu'un poisson hors de l'eau.

M. Chapais, dans le *Courrier* du 9, tance vertement M. Tarte pour les idées tout à fait libérales qu'il émet dans sa première lettre à la *Patrie*. Nous citons :

"Nous nous inscrivons en faux contre l'esprit de cette tirade. Il fallait aller à Paris en 1889, dit M. Tarte. Nous disons, nous, qu'il était nécessaire de n'y pas aller comme gouvernement, comme nation, parce que cette exposition a été faite, on l'a proclamé, pour glorifier le centenaire de la révolution française. Il est vraiment surprenant que cette raison péremptoire ne soit pas comprise par tous les Canadiens-Français."

Cette raison a été parfaitement comprise par l'*Etendard* et la *Vérité*, et par les conservateurs nationaux. Ils ont certainement empêché le gouvernement provincial de s'engager dans la fausse voie où voulait l'entraîner la presse libérale.

M. Chapais affirme qu'en parlant de la sorte il est "l'écho de tous les vrais conservateurs de cette province."

Nous voulons bien le croire. Mais hélas ! les "vrais conservateurs" se font de plus en plus rares dans le parti de M. Chapais depuis que l'esprit des Chapleau, des Nantel et des Tarte y domine.

M. Chapais sait encore mieux que nous jusqu'à quel point son parti se gâte et se libéralise.

On lit dans le *Canada* du 12 août :

"L'*Electeur* parle des monstrueuses doctrines du *Canada* et du *Canadien*. Gambetta, que M. Pacaud lisait à haute voix à bord de *La Bretagne* pour le bénéfice de MM. Beaugrand et Tarte, a toujours fait une grande distinction entre le clergé national et les congrégations religieuses.

Pour une fois, le *Canada* a raison : l'*Electeur* n'a pas le droit de reprocher à la feuille libérale-conservatrice ses monstrueuses doctrines. Quand on lit et qu'on admire Gambetta, il ne faut pas se montrer difficile ensuite à l'égard de ses confrères canadiens. Le fait est que libéraux, libéraux-conservateurs et opportunistes à la Gambetta, sont tous de la même famille.....révolutionnaire.

A l'occasion de la condamnation à mort de la femme Maybrick, trouvée coupable, à Liverpool, d'avoir empoisonné son mari, M. U. Barthe réédite un article qu'il avait écrit jadis au sujet de la Bouteret, également condamnée à mort pour le même crime. La prétention de M. Barthe est que la femme n'étant pas considérée l'égal de l'homme à certains points de vue, ne doit pas subir, comme lui, la peine capitale. C'est du sentiment, voilà tout. Le crime d'empoisonnement est d'autant plus atroce, d'autant plus digne du plus grand châtiement que la loi humaine puisse infliger, qu'il suppose nécessairement une malice froide, diabolique; c'est un crime dont rien n'atténue l'horreur. Souvent les hommes tuent leurs semblables dans un mouvement de colère, à la suite d'une violente querelle. Sans doute, c'est là un grand crime aussi. Mais ne faut-il pas une perversion encore plus satanique pour verser, de sang-froid, du poison dans le breuvage de celui dont on veut se débarrasser ? Les empoisonneuses ajoutent au meurtre un cachet particulièrement affreux, et veulent les soustraire à l'échafaud en faisant des phrases sur la faiblesse de leur sexe, c'est tomber dans le sentimentalisme.

Phrase cueillie dans l'*Electeur* du 19 août :

"La presse de toutes les parties du monde s'occupant de nous, citant les paroles de nos hommes d'état, nous prédisant de brillantes destinées, voilà certes un spectacle qui ne nous était pas familier avant l'accession du gouvernement national."

C'est du lyrisme, confrère, c'est du lyrisme tout pur. Jamais vous ne nous ferez croire que le cabinet Mercier a créé, en quelque sorte, la nationalité canadienne-française.

## Lettres de Rome

ROME, le 31 juillet 1889,

M. le Directeur de la *Vérité*,

De quel sujet vous entretiendrais-je aujourd'hui si ce n'est encore de celui qui, depuis un mois, fait, pour ainsi dire, l'unique objet des commentaires plus ou moins sensés de la presse, je ne dis pas seulement italienne, mais européenne.

L'air est rempli de poudre. Le moindre incident peut faire éclater une guerre générale et meurtrière. Les peuples sont fatigués de se saigner à blanc pour tenir sur pied des armées formidables, et demandent à grands cris une solution. Ils sont prêts à verser leur sang à défaut d'argent dont il faut une quantité prodigieuse pour se maintenir ainsi sur ce pied de *paix armée*.

L'incident germanico-suisse a paru, un instant, devoir être l'étincelle qui allait allumer l'incendie général. De plus, l'état préparé qu'on se plaît généralement à reconnaître à la France et l'ardent désir qu'on lui sait de se venger des humiliations qu'elle a subies en 1870, donnaient à ces rumeurs un caractère de vraisemblance qui ne se rencontre pas fréquemment. Car il est certain que l'état actuel ne saurait durer longtemps, puisque tous les peuples gémissent sous le fardeau écrasant qui leur est imposé et soupirent après la délivrance.

Or, en Italie,—étant donnée une guerre européenne, surtout si nous en sommes partie ; ce qui ne saurait manquer puisque l'un ou l'autre de nos alliés devra y prendre part—en Italie, dis-je, surgit aussitôt la question du départ du Pape. Sa Sainteté a clairement fait connaître sa pensée, dans l'allocution du 30 juin, pour l'éventualité d'une guerre où l'Italie serait impliquée, et ce qui a transpiré des conversations particulières que le S. Père a eues, durant le dernier consistoire, avec les cardinaux présents, n'est pas de nature à calmer les esprits, particulièrement les esprits libéraux qui ne voient rien au delà des avantages matériels que peut procurer la présence du Pape à Rome. Aussi faut-il voir leurs journaux pour connaître l'effet produit sur eux par l'allocution du 30 juin. Je vous disais, dans ma dernière lettre, qu'il était difficile, dès alors, d'apprécier, à sa juste valeur, les conséquences qui pourraient découler de cet acte solennel ; mais, aujourd'hui, la situation des esprits se dessine de plus en plus, et je vois tous les jours plus clairement, combien j'avais raison de vous dire que nos libéraux étaient attérés. Faut-il vous en donner des preuves ? En voici quelques-unes seulement, car je ne saurais vous les donner toutes, tant elles sont abondantes.

Il y a d'abord le fait que Mgr l'évêque de Barcelone qui, en même temps que sa vigoureuse lettre à sa souveraine, avait adressé une dépêche au S. Père, a vu celle-ci supprimée sans façon par les autorités italiennes. Ce n'est que grâce à une lettre dans laquelle Sa Grandeur avait cru devoir répéter sa missive que le S. Siège a pu en avoir connaissance. Vous voyez tout de suite que l'on fait bonne garde. Mais, il y a plus encore. La presse libérale, surtout, s'évertue à démontrer, autant que la pauvreté de sa cause le lui permet, que Léon XIII n'a aucune raison de quitter Rome, qu'il y est beaucoup mieux que n'importe où

ailleurs, que, du reste, il ne saurait trouver un asile sûr nulle part en Europe, et une foule d'autres choses plus absurdes les unes que les autres. Mais je ne veux pas être cru sur parole, et voici quelques petites citations à l'appui de ce que j'avance. Car vous savez, sans doute, qu'au commencement du mois, Crispi a dit, en plein parlement, ces paroles solennelles : " Ce n'est pas moi qui mettrai obstacle au départ du Pape. Il est tout à fait libre de partir, si cela lui plaît ; je lui ferai rendre des honneurs souverains et garantirai sa sûreté sur le territoire italien. "

Voilà, certes, un langage bien dégagé ; mais, qui ne sait qu'un mensonge de plus ou de moins ne pèse guère à cet excellent Crispi, quand il s'agit, pour lui, de paraître pleinement rassuré sur une situation ? C'est le moindre de ses péchés. Ainsi, par exemple, le *Diritto* signalait l'autre jour le fait que des agents du guet, stationnaient en grand nombre autour du Vatican, ayant à leur disposition six carrosses pour suivre, au besoin, les personnes sortant de cet endroit suspect. J'affirme que c'est l'exacte vérité. Cependant Crispi a nié le fait carrément ; mais encore une fois qu'est-ce qu'un mensonge de plus ou de moins ? C'est une peccadille. Pourtant, je dois avouer que, depuis, ces carrosses ont disparu, mais les agents n'en sont pas moins restés. Déguisés en bourgeois, ils suivent tous ceux qui sortent du Vatican. Déjà, plusieurs correspondants de journaux, entre autres, se sont plaints de l'espionnage auquel ils sont soumis, mais leur cas n'est pas différent de celui des autres mortels qui ont affaire au Vatican et qui, tous, doivent subir les mouchards officiels. Je défie qui que ce soit, même Crispi, de me contredire là dessus.

Mais je reviens aux journaux libéraux dont je vous ai promis des citations.

Je commence par le *Riforma*, organe de Crispi et rédigée par le juif Primo Levi. A tout seigneur, tout honneur, n'est-il pas vrai ?

" Ce n'est pas vrai ! ce sont des fables ! " s'écrie-t-elle, à l'adresse du *Diritto* qui, l'un des premiers a signalé l'espionnage qui se fait autour du Vatican. Vous savez déjà ce que vaut cette négation, mais poursuivons son raisonnement.

" Le gouvernement n'a pas besoin de mettre le Vatican en état de siège pour savoir ce que fait le Pape ; le gouvernement est informé autant qu'il faut pour ne pas être surpris et vivre parfaitement tranquille. "

Ah ! ah ! Mais alors, il est donc vrai que vous avez un système organisé d'espionnage et, plus que cela, de trahison, puisque vous insinuez que vos informations viennent même de l'intérieur du Vatican ? L'on vous savait déjà capable de cette infamie et de beaucoup d'autres, mais il est bon toutefois de saisir au vol est d'enregistrer cet aveu important.

Mais se demande la *Riforma* au cours de trois articles qu'elle vient de publier sur ce sujet :

" Si le Pape partait, quel serait le but de son départ ? "

Et voici sa réponse :

Evidemment celui de provoquer contre l'Italie une guerre dont l'effet serait de le ramener triomphant sur le trône à travers les ruines de la patrie et de son unité. "

Evidemment on a conscience, à la *Riforma*, de l'influence que le Pape peut exercer dans le monde ; seulement afin d'ameuter la canaille contre lui, on voudrait faire croire qu'il médite les projets les plus noirs contre notre patrie. Néanmoins, la *Riforma* ne se laisse pas effrayer, bien convaincue que son *evidemment* ne repose que sur des suppositions fausses et ridicules. Elle examine le cas où " quelque puissance voudrait se faire la servante de Léon XIII " et arrive à cette conclusion :

" Avant tout l'Italie est tellement forte aujourd'hui, qu'elle pourrait résister seule contre toute tentative de ce genre. Elle est en outre certaine qu'une telle tentative serait le signal d'une guerre générale, dans laquelle elle ne se trouverait pas seule, et aurait certainement, outre son bon droit, des auxiliaires efficaces. Que le Vatican donc, pense ou ne pense pas au départ du Pape, qu'il soit vrai ou non que quelque puissance le pousse à cette résolution, qu'on fasse bien attention à ce que l'on fait, car si l'Italie n'a pas donné raison à cette résolution, l'idée de ramener le Pape à Rome, par les armes, pour reconstituer le pouvoir temporel et détruire l'unité de l'Italie, cette idée se heurterait à des obstacles insurmontables. "

Certes, on ne peut être plus brave en face d'un péril aussi imminent. Mais tout le monde n'est pas aussi rassuré que cela. Voyons maintenant ce que dit l'organe du Quirinal, le *Fanfulla*. Il commence par établir, à sa manière, que l'idée de partir n'a pu venir au Pape, mais qu'elle lui a été inspirée par d'autres.

Alors il se demande : Qui donc veut l'éloigner ?

Et il répond :

" Ce n'est pas le gouvernement italien, lequel devrait justement se préoccuper de l'impression que, dans le monde catholique, produirait le départ du Pape pour un exil volontaire. "

" La perspective des ennuis et des complications que créerait à l'état le départ du Pontife, est tellement évidente au gouvernement italien, qu'on pourrait se demander s'il ne serait pas mieux pour lui de sortir de la neutralité à laquelle le contraint le respect de la liberté d'action du Saint Père, pour mettre en mouvement, à son tour, les influences dont il peut disposer en Europe, afin d'empêcher cette émigration dangereuse. "

Mais si ce n'est pas l'Italie, ce serait peut-être la France " désireuse de provoquer une guerre basée sur la révolte du sentiment catholique international. " Cependant, il n'ajoute pas foi à cette hypothèse ; au contraire, il a confiance que le Pape lui-même " refuserait d'être la cause d'un conflit sanglant et terrible. "

" Mais, continue-t-il, il est tout de même vrai que, le Pape étant parti de Rome, le sentiment des catholiques se tournerait facilement contre nous. Nos rapports avec l'Autriche et sa liberté d'action en notre faveur en seraient affectés ; et l'Espagne, refuge probable de Sa Sainteté, ne tarderait pas à être entraînée dans l'orbite de la France, autant que la situation actuelle la maintient neutre. "

" Ce résultat pouvait avoir une importance capitale pour la république qui est aux prises avec mille difficultés intérieures ; et il suffit, lui seul, à rendre plausibles les craintes que, réellement, elle soit directement intéressée à aider les intransigeants à vaincre les répugnances du Pape. "

" Dans cet état de choses il faut espérer que la haute intelligence et le grand sentiment italien de Sa Sainteté lui donneront la force de repousser les

suggestions perfides ; et il faut insister pour que le gouvernement se préveille à son tour des influences qu'il peut faire exercer près du Saint Siège et des moyens dont, sans nuire au droit de l'unité et à la dignité de l'état, il peut disposer pour rappeler l'esprit de Léon XIII à des conseils moins dangereux pour la patrie commune et pour l'Eglise elle-même. "

Et voilà comment, sous l'empire de la peur, les persécuteurs et les insulteurs du S. Siège deviennent, tout à coup, d'hypocrites adulateurs et font entendre d'humbles supplications. Par leur conduite indigne et haineuse à l'égard du Pape et des catholiques, ils ont attiré sur l'Italie des malheurs incalculables, et maintenant, ils conjurent leur victime de souffrir en patience et de leur épargner le châtement qu'ils ont mérité.

Malheureusement, ce n'est pas du Saint Père que dépend uniquement l'amélioration du triste état de choses dont nous souffrons si cruellement. Son âme est, d'avance, ouverte à tous les sentiments de miséricorde et de pardon, mais d'un autre côté, il est en face d'un devoir impérieux, celui de gouverner l'Eglise de Dieu et de procurer le salut des chrétiens. Or pour remplir avec succès cette divine mission il a besoin d'être entouré de respect et de liberté ; il faut que l'espionnage cesse autour et à l'intérieur du Vatican ; il faut que cessent les tracasseries et les insultes journalières dont il est victime ; il faut que Rome lui soit rendue, que le pouvoir temporel soit reconstitué sur ses anciennes bases et que les spoliateurs restituent ce qu'ils ont pris contre toute justice et par la violence.

Voilà la seule solution possible de la situation grave que vous déplorez. Rendez au Pape ce que vous lui avez volé, c'est-à-dire ses états et sa liberté, et ensuite n'ayez plus aucune crainte, il ne songera pas le moins du monde à quitter Rome.

\* \*

Vous vous rappelez, sans doute, les troubles qui ont éclaté à Rome en février dernier, près de la porte Pie. Un certain nombre d'arrestations eurent alors lieu et voilà que les accusés viennent de subir leur procès, spécialement pour révolte contre la monarchie. Voyez vous la jolie coïncidence ? C'est par la porte Pie que la Monarchie italienne fit son entrée sacrilège à Rome, et c'est à cette porte même qu'elle entend des cris de *A bas la monarchie !* et de *Vive la République*.

Les accusés étaient au nombre de dix-neuf. Il est curieux de lire les interrogatoires et je voudrais pouvoir vous les communiquer. L'un se trouvait là avec sa femme et son enfant quand il s'est trouvé enveloppé par la foule et arrêté. Un autre avait un bâton à la main, il est vrai, mais c'était pour s'appuyer et se guider, ayant alors un fort mal d'yeux ; un troisième a été arrêté par erreur et ainsi de suite jusqu'au dernier. Tous proclament leur innocence, mais tous, aussi, se plaignent amèrement des mauvais traitements qu'il ont eu à subir dans la prison. L'avocat Tatino a même fait remarquer qu'il y a peu de jours, un des prisonniers, arrêté à la porte Pie, est mort des suites de coups reçus en prison, ce qui produisit une forte impression sur l'assistance et provoqua des commentaires peu favorables à l'administration, comme il est facile de le supposer. Tous les accusés ont été ac-

quittés ce qui souleva les applaudissements frénétiques de l'assistance. Cela démontre déjà quels sont les sentiments du peuple à l'égard du souverain. Mais voici un petit fait plus singulier encore. Italo Martelli, l'un des accusés, se déclare républicain et membre du *Cercle de la jeunesse ouvrière*. A cette franche déclaration le président du tribunal s'écria : " Bravo ! bravo ! je n'en réjouis avec vous. " — " Vous faits bien, répond l'accusé, de vous rejouir avec moi, car toutes les opinions doivent être respectées. " Et l'auditoire donna des signes d'approbation. Voyez par là où nous en sommes.

Un mot, pour finir, au sujet d'un fait qui vient de se passer à Naples, ces jours derniers. Un ancien garibaldien et franc-maçon du 33<sup>e</sup> degré, le général Orsini y est mort récemment. Vers le milieu du mois de juin dernier, se sentant atteint d'une maladie grave du cœur, il fit appeler le curé de San Domenico Soriano et se confessa. Le 21, on lui porta le S. Viatique en grande pompe et là, en présence de tous ceux qui étaient venus accompagner le T. S. Sacrement, il témoigna sa profonde douleur de s'être éloigné si longtemps de la sainte religion catholique et, ensuite, il reçut le S. Viatique avec beaucoup de ferveur et de componction.

Deux jours après le curé retourna chez le malade qui l'accueillit avec beaucoup de plaisir et lui dit : " Vous êtes venu très à propos car j'ai une autre chose à arranger pour la tranquillité de ma conscience. Le curé s'entretint longuement avec lui et promit de revenir. Mais ensuite les francs-maçons apprirent l'état de santé du général. Aussitôt on envoya les frères qui entourèrent le lit du malade et ne permirent plus d'entrer au prêtre de Jésus-Christ. Et le général Orsini a eu des obsèques maçonniques entourées d'une pompe extraordinaire, bien qu'il se fût réconcilié avec l'Eglise. Telle est la manière de faire de nos bons maçons et tel est le danger imminent de damnation éternelle auquel on s'expose en s'enrôlant dans ses hordes ténébreuses.

## Les corrections

Nous extrayons ce qui suit d'un excellent article publié dans la *Semaine religieuse*, de Québec, à la date du 21 juillet.

C'est là une question qui a plus d'importance qu'on ne le pense généralement et sur laquelle il n'est peut-être pas inopportun de dire un mot.

Si nous examinons un peu ce qui se passe dans les familles, on constate que le principe qui prévaut, la plupart du temps, est que la correction corporelle n'est jamais nécessaire et ne sert qu'à abrutir ; à plus forte raison exige-t-on sévèrement que le précepteur respecte l'inviolabilité des enfants ! Les familles dans lesquelles on abuse des corrections corporelles ou dans lesquelles on sait tenir un juste milieu sur cette question, sont l'exception.

Si le respect de l'autorité paternelle va toujours diminuant, et n'est trop souvent qu'un mythe, c'est dans l'oubli conscient ou inconscient des vrais principes en matière d'éducation, qu'il faut rechercher une des causes d'un mal dont tout le monde se plaint aujourd'hui.

Sur ce point, comme sur une foule d'autres, le vrai se trouve à égale distance des deux extrêmes ; et prétendre à la mise en pratique d'une règle absolue et générale, est une grave erreur. S'il est vrai qu'il est des natures si bien organisées qu'elles recherchent, comme par instinct, le vrai, le beau et le bien ; en revanche, il en est d'autres qui ne feront jamais que de tristes sujets, si on n'a recours à la verge pour redresser les mauvais plis qu'elles tendent sans cesse à contracter.

Nous sommes de ceux qui croient à la nécessité et à l'efficacité de ce genre de corrections ; mais seulement dans les cas extrêmes ou au moins graves, et lorsque toutes les autres ressources ont été vainement employées.

Voyons maintenant les autorités et les faits que l'on peut invoquer à l'appui de cette opinion.

La première autorité est bien la Sainte Ecriture, si elle parle de cette question. Or, elle en parle, comme nous allons le voir. " Celui qui épargne la verge et la correction, hait son fils. (1) " " N'épargnez pas la correction à l'enfant ; car si vous le frappez avec la verge il ne mourra pas. (2) " " La verge et la correction donnent la sagesse. (3) "

Il serait facile de multiplier ces citations, mais celles que nous venons de faire sont plus que suffisantes.

Sans doute, les textes que nous venons de citer n'excluent pas une foule d'autres modes de correction, souvent efficaces. " Il convient, dit Louis Veillot, que la correction s'ingénie d'abord à fouiller tous les recoins d'une jeune âme, qu'elle s'efforce d'y mettre en activité tous ces généreux mobiles qu'on appelle la raison, la foi, même le sentiment, quoiqu'il faille craindre d'abuser de ce dernier, qui déraile et s'affadit bientôt. Mais quand la raison n'est pas née ou ne produit encore qu'un raisonneur, quand la foi dort, quand le sentiment n'existe pas, ou ne se manifeste que par des attendrissements sans vigueur et sans sincérité ; quand la sottise enfin l'emporte, il reste encore un devoir puisqu'il reste encore une ressource : virga !

" Nous concluons donc que la punition corporelle exercée par une autorité prudente et patiente, reste un puissant moyen d'éducation, auquel on ne peut trouver que des équivalents plus périlleux et moins efficaces. Elle dompte, elle redresse et ne brise rien. Elle fortifie au contraire. "

L'autorité que nous venons de citer doit effacer toutes les divergences d'opinions de ceux qui veulent être de bon compte ; mais comme il y en a pour qui une démonstration n'est jamais assez bien établie, abordons un autre genre d'arguments. Citons quelques faits, pour faire voir comment, sans être des bourreaux, on élevait les enfants dans les âges chrétiens, lorsque l'on estimait une éducation virile comme le principal don.

Voici d'abord ce que raconte le vénérable H. Hamon, dans sa *Vie de Saint François de Sales* :

" Comme une éducation molle énerve l'homme, fomente ses passions, le rend incapable de grandes choses et de grandes vertus, elle supprima (sa mère, Mme de Boissy) toutes les délicatesses dont on

(1) Proverbes 13.24.

(2) " 23.13.

(3) " 29.15.

avait usé par nécessité dans les premières années, et s'appliqua à l'élever de cette manière mâle et sévère qui donne l'énergie au corps et à l'âme, en lui apprenant à se contenter de peu, à s'affranchir des exigences du bien-être, et à souffrir volontiers le sacrifice, la privation et la douleur. Elle voulut que tout fut simple, sans luxe, sans mollesse dans le vêtir, le manger, le coucher et tout l'ensemble de la vie.

" A ces moyens de prévenir le mal se joignit une fidélité exacte à le corriger dès qu'il se produisait ; et toujours la correction était en rapport avec la faute. Un jour l'enfant ayant vu par terre la veste d'un ouvrier qui travaillait au château, et remarqué à la boutonnière une jolie aiguillette en soie de diverses couleurs, l'éclat de cette parure le tenta et il l'enleva furtivement. L'ouvrier à la fin de son travail s'étant aperçu qu'on lui avait dérobé son aiguillette, fit de vaines perquisitions parmi les domestiques ; alors M. de Boissy informé du fait, interrogea l'enfant, et celui-ci lui avoua ingénument, sans détour comme sans excuse, qu'il était le coupable ; mais en même temps, profondément repentant de sa faute, il tomba à genoux en demandant grâce, avec des larmes qui faisaient pleurer les assistants eux-mêmes.

" Le père, inexorable parce qu'il sentait les conséquences d'une première faute de ce genre impunie, lui infligea la peine du jouet en présence de toute l'assemblée, en ajoutant qu'il le punissait légèrement parce que c'était son premier vol et qu'il l'avait avoué franchement ; mais que s'il avait le malheur de recommencer, il n'en serait pas quitte à si bon marché. Cette correction faite ainsi à propos, fut si profitable à l'enfant, qu'il ne lui arriva plus jamais de rien prendre sans permission, pas même un fruit au jardin ou à la campagne. "

NOTE DE LA REDACTION : — Nous croyons qu'il est d'autant plus à propos de reproduire ces lignes que nous remarquons, dans d'autres journaux, une forte tendance à prêcher la doctrine contraire. C'est ainsi que le *Journal de l'Instruction publique*, dans sa livraison de juillet, contenait des citations de Montaigne où il est dit, entre autres choses : " Il y a je ne sçai quoi de servile en la rigueur, et en la contrainte, et tiens que ce qui (ne) peut se faire par la raison et par la prudence et adresse, ne se fait jamais par la force. Je n'ai vu autre effet aux verges, sinon de rendre les âmes plus lasches, ou plus malicieusement opiniâtres. "

Sans doute, il faut éviter avec soin le moindre abus dans les corrections corporelles ; mais, d'un autre côté, il faut repousser également l'opinion erronée de ceux qui prétendent que de telles corrections ne sont jamais nécessaires ou utiles.

Une vérité élémentaire dont beaucoup de parents ne tiennent pas assez compte, c'est qu'il faut habituer les enfants à obéir dès l'âge le plus tendre. Alors de légères corrections sont beaucoup plus efficaces que de fortes corrections à un âge plus avancé.

## Esprit de parti

Dans le *Courrier du Canada*, numéro du 9 août, M. Chapais se plaint amèrement de la presse libérale de cette pro-

vince qui, dit-il, ne veut pas rendre justice au cabinet de Sir John Macdonald dans la récente affaire du bill des jésuites. Pendant toute cette crise, affirme notre ami, l'attitude du gouvernement fédéral a été digne d'éloges. " Pourquoi ne pas le reconnaître franchement ? " demande-t-il. Pourquoi ? Parce que dans un pays comme le nôtre, affligé de cette vilaine plaie qu'on appelle l'esprit de parti, on ne fait rien franchement, du moment qu'il s'agit d'une question politique.

Sans doute, le gouvernement fédéral a fait son devoir, disons sans hésiter, tout son devoir dans cette importante affaire du bill des jésuites. Pour nous, nous ne lui avons pas fait, et nous n'entendons pas lui faire le moindre reproche. Au contraire, nous nous plaignons à proclamer bien haut que, selon nous, il a très bien fait ce qu'il devait faire. De nos jours, pour un gouvernement soi-disant responsable, en réalité esclave des coterie, faire son devoir est un grand mérite.

Mais que notre ami du *Courrier* ne nous demande pas davantage. Qu'il ne cherche pas à nous représenter Sir John comme un héros. Quand il nous dit " qu'une tempête formidable s'est élevée dans Ontario " que le cabinet " a fait face à l'ouragan qui pouvait le briser ", il se laisse évidemment emporter par son enthousiasme de partisan. La tempête, pour avoir été quelque peu bruyante, n'a jamais été formidable ; et Sir John, qui connaît son monde, savait bien qu'il ne s'exposait pas au martyre.

Personne ne nous fera croire, non plus, que, dans cette circonstance, la vertu de Sir John dépasse le cadre des vertus purement humaines et constitutionnelles. S' imagine-t-on, pour un instant, que c'est l'amour de l'Eglise ou de la compagnie de Jésus qui l'a empêché de désavouer la loi ?

Mais n'allons pas plus loin de ce côté-là ; ne scrutons pas les motifs, les vrais motifs qui ont fait agir les ministres fédéraux. Nous pourrions, peut-être, y arriver sans jugement téméraire ; mais n'en disons rien. Répétons, encore une fois, que ce qu'ils ont fait est très bien fait.

Toutefois, si les actes des ministres fédéraux ont été, dans toute cette affaire, d'une correction parfaite, nous n'en pouvons pas dire autant des écrits de leurs principaux organes, tant anglais que français. La *Gazette* et l'*Empire*, qui reflètent généralement la pensée intime de Sir John, ont clairement dit que le bill est fort mauvais quant au fond et quant à la forme ; que si le gouvernement ne l'a pas cassé, c'est que la loi, tout en étant détestable, est *intra vires*. L'*Empire* a dit franchement qu'il faut espérer que jamais aucune province n'en votera une semblable. Plusieurs des principaux organes français du gouvernement fédéral, le *Canadien*, le *Canada*, la *Presse*, etc, n'osant pas attaquer le fond même de la loi, la restitution à l'Eglise d'une partie de ses biens, en ont critiqué, avec une grande injustice, la forme, le préambule. Même le *Courrier du Canada*, dans son ardeur à défendre M. Lynch qui avait dénoncé cette législation au banquet Taillon, a suivi quelque peu le mauvais exemple de ses confrères libéraux-conservateurs. Les journaux bleus n'ont-ils pas soutenu, pendant des semaines et des mois,

que le fameux préambule, contenant la correspondance échangée entre le S. Siège et le premier ministre provincial, était déplorable, provocateur, etc. M. Chapleau n'a-t-il pas dit la même chose ? Il a fallu qu'un gouverneur protestant vint leur dire qu'il n'y a rien de vraiment inacceptable, même dans la forme de la loi !

Donc, si la conduite du gouvernement fédéral a été correcte, le langage de ses organes et même d'un ministre, M. Chapleau, ne l'a pas été, loin de là.

Mais le manque de justice que M. Chapais reproche aux journaux libéraux à l'égard du gouvernement fédéral, ne doit-on pas le lui reprocher à l'égard du cabinet Mercier ? Si c'est un grand mérite pour Sir John de s'être abstenu de faire casser la loi, n'est-ce pas un bien plus grand mérite pour le premier ministre provincial de l'avoir fait voter ? C'est évident. Et cependant M. Chapais a-t-il jamais loué hautement et bravement l'acte de M. Mercier ? S'il l'a fait, nous n'en avons pas eu connaissance.

A-t-il loué M. Mercier, sans restriction, d'avoir accordé l'existence civile aux jésuites, d'avoir rendu justice à l'âme S. Jean de Dieu ? N'a-t-il pas, au contraire, fait preuve d'un acharnement de partisan contre M. Mercier à tout instant, depuis son arrivée au pouvoir jusqu'à ce jour ? Eh bien ! de quel droit alors reproche-t-il aux autres de se montrer partisans à leur tour ?

Quand M. Chapais aura cessé de sacrifier lui-même à l'esprit de parti il pourra, avec quelque chance de succès, redresser les journaux libéraux.

**CA ET LA**

**LES "CONVERTISSEURS" :—**Le *Canadien* publiait, ces jours derniers, une dépêche du câble conçue en ces termes : "All sailing-Caspian." C'est-à-dire : "Nous revenons tous par le *Caspian*." D'où il appert que le triumvirat Tarte-Pacaud-Langelier n'a point réussi à convertir la dette de la bonne ville de Québec comme il s'était proposé, si généreusement, de le faire. Nous avons lieu de croire que c'est M. Lafrance, trésorier municipal, qui a gâté les excellents projets de messieurs les convertisseurs. Aussi pourquoi avoir jeté cet entêté dans leurs jambes ? Ce n'est pas là ce que M. l'échevin L. J. Demers avait demandé ; ni ce que MM. Tarte Pacaud et Langelier désiraient. Si le conseil avait voulu adopter la proposition de M. Demers, et autoriser le maire seul à négocier l'affaire, le triumvirat aurait sans doute obtenu un meilleur succès. Mais avec des arriérés et des rétrogrades comme M. Lafrance, avec des gens qui n'entendent rien aux "chastes désirs" de M. Tarte vers le progrès, aux "élans de son sein généreux" vers "l'indépendance sous le rapport de la fortune," il n'y a pas "d'affaire à faire." Il n'y a qu'à prendre le premier paquebot et revenir au pays ruminer d'autres combinaisons.

**REPONSE A M. GRAHAM :—**Sir John Thompson, ministre de la justice, vient de présenter au Gouverneur-général un rapport très élaboré contenant les raisons, nombreuses et péremptives, pour lesquelles le gouvernement fédéral n'a pas cru devoir se rendre à la pétition de M. Graham, du *Star*, qui demandait que le bill des jésuites fût soumis à la cour suprême. C'est une réponse écrasante aux ridicules prétentions du propriétaire de la feuille à cancan. Naturellement, le gouvernement a remis à M. Graham son fameux chèque de \$5,000, en se moquant agréablement de lui. Le coup de grosse caisse du *Star* ne semble pas avoir créé une profonde impression chez les hommes sérieux.

**EN CALIFORNIE :—**Dernièrement, deux juges se sont pris de querelle dans une gare de chemin de fer. L'assaillant a été tué raide par un coup de feu tiré par un *deputy marshal* des Etats-Unis. Quelques jours après, un autre magistrat, qui avait rendu un jugement contre un particulier, a reçu de lui un coup de feu qui l'a grièvement blessé. Ce sont là des mœurs modernes !

**RECLAMATION :—**Le gouvernement tory de lord Salisbury vient de faire une terrible réclamation sur la question des dîmes. En face de l'opposition libérale, il déclare vouloir rendre les landlords responsables des dîmes, au lieu des tenanciers. Grand émoi parmi les landlords.

**SYMPTOME ALARMANT :—**On cite un rapport officiel des autorités de l'Etat de Vermont, lequel rapport constate que dans cet Etat 200,000 arpents de terre retombent en friche faute de bras pour les cultiver. Les agriculteurs de la Nouvelle-Angleterre abandonnent la campagne d'une manière alarmante. Tout cela prouve que la merveilleuse prospérité que l'on dit régner aux Etats-Unis est bien plus imaginaire que réelle.

**LE DIVORCE AUX ETATS-UNIS :—**Un journal, qui se prétend renseigné, ne craint pas d'affirmer que depuis vingt ans plus d'un million de divorces ont été décrets par les tribunaux des Etats-Unis. Joli état de société, n'est-ce pas ?

Le révérend M. Trahan (Luc), ancien curé de St Thomas de Pierreville, décédé le 26 mai dernier, à Chicopee, Mass., E.-U., appartenait à la société d'une messe (section provinciale).

Avis officiel que M. Trahan appartenait à la société susdite n'ayant pas été communiqué par malentendu, cette annonce n'a pu être faite en son temps.

C. A. MAROIS Ptre.  
Secrétaire.

Archevêché de Québec,  
14 août 1889.

Le très-révérend M. Millier (Hilaire), vicaire-général du diocèse de Saint-Hyacinthe et chanoine du Chapitre de la cathédrale du même diocèse, décédé le 13 août courant, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MAROIS, Ptre  
Secrétaire.

Archevêché de Québec,  
16 août 1889.

**Les Convalescents**

Trouveront le *Vin au Quinquina ferrugineux* du Dr. Ed. Morin admirablement fait pour supporter la vie et rappeler l'appétit. Quand l'estomac est faible et refuse des aliments ordinaires, le *Vin au Quinquina ferrugineux* lui remettra le ton. Il diffère de beaucoup d'autres fortifiants d'ailleurs excellents en ce qu'il n'est pas mauvais au goût. Au contraire il est très agréable à prendre, et l'estomac le gardera quand les autres drogues lui seraient répugnantes. Comme il contient tant de valeur réelle, c'est juste ce qu'il faut pour satisfaire aux besoins des convalescents. C'est un stimulant capable de supporter la vie même où de remettre le système en mesure d'assimiler la nourriture la plus subtile, et aux convalescents, l'effet ne peut être que salutaire et bien-faisant. En vente partout. Dépôt Général : Dr. Ed. Morin & Cie. Québec.

**AGENTS DEMANDES PARTOUT**

**PRIX DE VENTE. \$4.98**  
**SANS FRAIS**



Cette montre se vend d'ordinaire \$15.00. Pour 10 jours nous la vendons à \$4.98, avec la chaîne pour vous en avoir une pour rien. Coupez ceci et envoyez sous le avec 50 centimes en espèces, et nous vous enverrons la montre C. O. D. sans aucun frais. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pouvez payer la différence et garder la montre, autrement elle ne vous sera rien. Si vous n'avez pas de la montre, nous en avons en stock. Cette montre est la meilleure et la plus sûre que vous pouvez acheter. Elle est garantie sous les verres. Nous sommes à votre service et nous sommes prêts à vous aider à acheter une montre en or ou en argent. Nous sommes à votre service et nous sommes prêts à vous aider à acheter une montre en or ou en argent. Nous sommes à votre service et nous sommes prêts à vous aider à acheter une montre en or ou en argent.

avec votre ordre immédiatement. Cette annonce ne paraîtra que si vous nous en demandez. Adresse : A. C. ROEBUCK & Co., 87 & 89 Adelaide St. East, Toronto, Canada. Nous sommes prêts à vous envoyer la montre à tout prix qui vous conviendra. Il n'y a aucun frais de port. Si vous désirez recevoir cette montre par la poste, il faudra envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la poste. Quand le montant complet de l'ordre est encaissé de nous, nous expédions gratis une jolie montre en or ou en argent.



**LIGNE de STE-ANNE**

**Vapeur "BROTHERS"**

A partir de Jeudi, 30 mai courant le vapeur *laissera* Québec tous les jours à 6 1/2 hrs. A. M., excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.

Le retour de Ste Anne aura lieu dans l'après-midi.

Toutes les sociétés religieuses et civiles qui voudront organiser des pèlerinages pourront engager ce VAPEUR à des conditions très avantageuses en s'adressant au Capt. du vapeur

**ELZEAR FORTIER**  
Capitaine.

**LA COMPAGNIE CHINIC**  
**QUEBEC**

(Ancienne maison METHOT fondée en 1808)

**Fabricants de Clous et de Moulanges**  
**et Marchands de Fer**

**FOURNISSEURS ORDINAIRES DES FABRIQUES, DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET D'EDUCATION**

**Successeurs de BEAUDET & CHINIC**

**COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL**

Propriétaires des quatre maisons suivantes :

- CLOUTERIE VENTADOUR ————— BEAUPOR
- FABRIQUE DE MOULANGES ————— rue de la Chapelle, SAINT-ROCH
- ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE
- ET DE CHARRONNAGE ————— rue des Sœurs BASSE-VILLE
- BUREAUX ET MAISON DE VENTE ————— pied de la Côte de la MONTAGNE

Stock universel et complet  
Marchandises de qualité supérieure

**Prix sans précédents à Québec**

T TELEPHONE : 48

**HALTE LA !**

**ACHETEURS**

De la Ville et de la Campagne

Le plus grand Tournai de Bon  
Marche qui ne se soit  
encore vu

NOUS OFFRIRONS A PARTIR DE

**S A M E D I**

**\$30,000**

Marchandises de Banqueroute

Afin de pouvoir faire une installation visible et commode et pour assurer la promptitude du service, nous avons marqués nos marchandises en conséquence.

**S A M E D I**

**A 8 hrs. A. M.**

Maintenant, disons un mot en rapport à cette vente.

Il s'agit ici de vendre la balance de ce Fonds de Banqueroute qui était de \$55,000 et qui est maintenant réduit à 30,000, à n'importe quel prix et pour n'importe quel argent. Enfin, il faut les vendre ou même les donner, car une autre transaction rend la chose nécessaire et urgente. Nous ne sommes qu'au commencement de ce travail, c'est-à-dire la réduction sur toute la ligne et sur toutes les Marchandises, bonnes ou communes.

Les premières seront sacrifiées et les autres presque données.

Encore une fois, il faut que tout se vende, et au public de faciliter le sacrifice en venant chercher des marchandises de toutes sortes, en ne payant presque rien pour ainsi dire, car ce sera nous qui vous payerons. Donc, venez sans crainte, sous le rapport de la promptitude avec laquelle vous serez servis, nous avons pourvu au personnel nécessaire.

Accourez, accourez de tous les points du pays pour faire part dans les avantages énormes offerts pour quelques jours à la

**Maison Blanche**

1 2 3

Rue St-Joseph St-Roch

Québec

**P. C. D'Auteuil & Cie**

PROPRIETAIRES.



Toutes sortes de voitures en mains, telles que Buggies, Phaetons, Charrettes. Bon marché, élégance et de première qualité, aussi wagons pour la ferme express et instruments agricoles. Lorsque vous aurez besoin d'un buggy vous trouverez des avantages en achéant chez moi.

**P. T. LEGARE,**  
177, RUE ST-PAUL,  
ANCIENNE MAISON DE M. C. SAMSOM QUEBEC.

**POUR LA SAISON DE L'ETE!**  
**IMPERMEABLES**

Pardessus Impermeables pour hommes  
Circular esImpermeables pour dames  
CHAPEAUX de Paille pour Dames et Enfants  
HABILLEMENTS de toile pour Hommes \$2.00

— AUSSI —

Un Assortiment de BLINDS pour chassis  
Le tout vendu a Sacrifice

— CHEZ —

**F. X. LEPAGE**

53 Rue de la Couronne St Roch Quebec

IMPRIMERIE

**DE LA " VERITE "**

**96 RUE ST-JOSEPH, 96**

On execute a cet Etablissement, sous 1 plus court delai

**A DES PRIX MODERES**

TOUTES SORTES

**D'IMPRESSIONS**

**Pharmacie St-Roch**

161 RUE ST-JOSEPH

Porte voisine de M. Z. Paquet,

Cette pharmacie qui va toujours prospérant, tiens constamment un assortiment complet de PARFUMERIES françaises, anglaises, américaines, etc., articles de toilette, médecines patentées de toutes sortes, instruments de chirurgie etc.

Consultations gratuites et prescriptions remplies par moi-même.

J'ai aussi le plaisir d'annoncer au public que j'ai été nommé vaccinateur par le bureau de santé.

Heures de Bureau, de 10 A. M. à 12 A. M., et de 2 P. M. à 5 P. M.

Bureau du soir au No. 151 rue Desfosés.

Téléphone 144.

**Dr S. Lefrancois**

161 rue St-Joseph, St-Roch

En face du Presbytère.

**R. LAVOIE & CIE**

MARCHANDS DE FER

116, Rue St Joseph St-Roch  
Quebec.

Toujours en magasin, un assortiment complet de

Vitres, Peintures, Huiles, Vernis,  
Fournitures de Maisons, etc.,  
Accessoires de chasse et de  
peche une specialite.

Prix moderes.

Une visite est sollicitée

**Pourquoi les malades ne se guerissent-ils pas ?**

Voilà une question que l'on se pose très souvent, et qui est des plus faciles à résoudre. La raison pour laquelle les malades ne reviennent jamais à la santé, c'est tout simplement parce qu'au lieu d'employer les " Herbes " et les " Racines ", tels que les anciens les faisaient autrefois, ils se servent de minéraux qui est très difficile de mesurer au juste la portée. Ainsi, telle personne pourra prendre deux grains de poison, tandis que telle autre mourra avec un demi-grain. Malades, ouvrez les yeux et constatez votre malheur. Sachez, qu'il y a encore des racines dans le monde, et que M. Raciocot a trouvé le moyen de les préparer, de manière à guérir infailliblement toutes les maladies. Essayez ses Remèdes Sauvages faits avec des Herbes et des Racines et vous en serez convaincus.

N'oubliez pas l'adresse,

**J. E. P. RACIOT**

25, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

A Montréal, ces remèdes se trouvent au No. 1435, rue Notre-Dame, à Sherbrooke, No 9, rue du Pont.

**AUX TOURISTES**

La maison de pension Fréchette, établissement de première classe, offre aux touristes des chambres confortables et élégantes à des prix raisonnables. La table est de premier choix. La réputation de la maison est une garantie de l'exactitude de cette assertion. Adresse, 38 et 40 Rue Saint Louis, Quebec, vis-à-vis l'Hotel Saint Louis.

**J. A. CLOUTIER & Cie**  
Propriétaires.

**GERVAIS & HUDON,**

IMPORTATEURS

**D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

( De France, d'Allemagne et des Etats-Unis )

— AUSSI —

**D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE**

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE, ( Le favori des Artistes. )

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

MASON & RISCH,

SCHEIDMAYER & CIE, Etc.

**COUCHETTES EN FER**

Paillasses a Ressorts

MATELAS en Laine.



**COFFRES DE SURETE**

Vitrines de Comptoir

MACHINE a Tordre

— AINSI QUE LES HARMONIUMS SUIVANTS —

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

THOMAS & CIE.,

SCHEIDMAYER & CIE., ETC.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie. ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie. a 38 années d'expérience dans la fabrication des pianos sur ce continent. Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques.

Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie. sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKEL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMÉLIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIÈRES ont été SUPRIMÉES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve donc dans aucune autre instruments.

Les pianos Heintzman & Cie. ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,

Le FINI parfait,

La SONORITE nette et pure,

La TOUCHÉ élastique et souple,

Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux

Nos Harmoniums de Wm. Bell & Cie. sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITES MUSICALES.

AUSSI.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînement vertical.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.

**Gervais & Hudon**

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Telephone No. 273

**Le celebre coupoir a l'Ensilage et a Fourrage, Charroyeurs et Pouvoirs**

**" ROSS "**

Le plus grand et le meilleur assortiment de machines pour le coupage de fourrage et l'ensilage dans le monde ; Le mieux construit, le plus fort, le plus durable. Il coupe plus vite avec un moindre pouvoir que n'importe quel autre coupoir manufacturé dans l'Amérique.

Demandez nos catalogues illustrés et notre traité sur l'ensilage et les silos.

Adresser a

E. W. ROSS & CIE, Manufacturiers,

ou W. A. ROSS,

Springfield, Ohio, U. S. A.

30, rue St Paul Quebec.

**DON BOSCO**

Seul ouvrage autorise par les Salesiens.

Prix : \$1.00

EN VENTE CHEZ

L. DROUIN & FRERE

ST-ROCH, QUEBEC

**La Madone de S. Luc**

PAR LE T. R. P. HILAIRE DE PARIS

Prix : 20 Cts

— CHEZ —

**L. Drouin & Frere**

LIBRAIRES

## EAU MERVEILLEUSE



LA DYSPÉPSIE est radicalement guérie par l'Eau de Saint-Léon.  
 LES INDIGESTIONS disparaissent sous peu par la vertu de l'Eau de Saint-Léon.  
 LA CONSTIPATIONS est promptement guérie par l'usage le matin de l'Eau de Saint-Léon.  
 LE RHUMATISME ne peut tenir devant les effets curatifs de l'Eau de Saint-Léon.  
 LES MALADIES DU FOIE et des INTESTINS sont chassées par l'Eau de Saint-Léon.  
 LES MAUX de TÊTES disparaissent comme par enchantement avec l'Eau de Saint-Léon.  
 LE CATARRHE et les BRONCHITES de la pire espèce sont disparus sous l'action de l'Eau de Saint-Léon.  
 LES HÉMORRHOÏDES ET LA GRAVELLE sont efficacement guéries par l'Eau de Saint-Léon.  
 LES AFFECTIONS CHRONIQUES résultant de l'abus de l'alcool sont promptement guéries par l'Eau merveilleuse.  
 Enfin toutes les maladies sont ou atténuées ou radicalement guéries par l'usage de l'Eau de Saint-Léon, reconnue comme merveilleuse et recommandée par les meilleurs médecins.  
 Nous avons les milliers de certificats à l'appui de nos prétentions.

En vente en gros et en détail  
 — PAR —  
**Gingras & Langlois**

## L'AME SAINTE

Ouvrage traduit de l'italien par  
 l'abbé Fourot

Pratiques, etc. pour chaque jour de l'année.

par

le Père Gabriel-Marie Fulconis

Mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de  
 Notre Dame des Prés, en France

auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse

Fondateur de la Sainte Union

dans les cœurs sacrés de

Jésus et de Marie

Paris (Euvre S. Paul, 6 rue Cassette)

## LIBRAIRIE ST-ROCH

Nous avons l'honneur d'informer les

**Messieurs du Clergé**

LES COMMUNAUTÉS

RELIGIEUSES

— ET —

LES MUNICIPALITÉS

SCOLAIRES

Que nous avons toujours en magasin, un assortiment général d'articles de librairie consistant en :

Livres de Prières, livres, Classique en Français et en Anglais, Papeterie, Enveloppes, Livres Blancs, Registres, Cahiers, Livres de Cotisation pour les Municipalités Scolaires, fournitures d'Ecole, vin de messe, cierges, hosties, encens et veilleuses

Nous vendons tous ces articles à des prix et à des conditions très avantageuses, escompte alloué pour achat au comptant.

— AUSSI —

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin.

## L. Drouin &amp; Frere

LIBRAIRES & IMPRIMEURS

88 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH

QUEBEC

TELEPHONE 421

A VENDRE

CHEVAUX Normands, Percherons Bretons.

BETAIL Ayrshire.

COCHONS Berkshire et Chester-Blancs,

VOLAILLES Plymouth-Rock.

## LOUIS BEAUBIEN

Ferme Outremont, près Montréal,  
 Bureau à Montréal : 30 Rue St. Jacques

## A. Marcotte

— RELIEUR et REGLEUR —

28 Cote Lamontagne Haute-Ville

QUEBEC.

Fabriqueur de Livres blancs car-  
 tes montées sur toile et  
 vernies

RELIEURE DE TOUTES SORTES

Exécutées sous le plus court délai.

## Pharmacie LaRue

POMMADE SOLARI

Les rapports des autorités médicales nous ayant fait connaître qu'il existait dans nos villes et nos campagnes, presque à l'état épidémique, une maladie vulgairement appelée "Gratelle," QUI SE MANIFESTE PAR UNE DEMANGAISON INTENSE DE LA PEAU et fait endurer aux personnes qui en sont atteintes un malaise insupportable, nous croyons de notre devoir de venir en aide à ces malades en leur indiquant la POMMADE SOLARI qui, en trois applications, opérera une guérison certaine.

Les résultats obtenus sont des preuves incontestables de son efficacité.

PRIX : ..... 50 CENTIMS

En vente partout.

Alexandre LaRue,

PHARMACIEN CHIMISTE

— SEUL PROPRIÉTAIRE —

Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise  
 SAINT-ROCH QUEBEC

Les boîtes ne portant pas le nom des propriétaires seront réputées contrefaites.

Expédiée par la maille sur exception de 52 cts.

TELEPHONE, 382



Traverse de St-Romuald, Sillery  
 et Québec.

LE VAPEUR "LEVIS"

CAPT. L. DESROCHES.

A commencer le 8 MAI, (le temps et les circonstances le permettant), fera le trajet comme suit :

DE ST-ROMUALD.	DE QUEBEC.
5 15 A. M.	6 00 A. M.
8 00 A. M.	9 00 A. M.
10 00 A. M.	11 30 A. M.
1 00 P. M.	2 00 P. M.
3 00 P. M.	4 00 P. M.
5 00 P. M.	6 15 P. M.

LES DIMANCHES

2 00 P. M.	1 30 P. M.
5 00 P. M.	3 00 P. M.
	6 00 P. M.

Arrétant au quai de Bowen à Sillery aller et retour.  
 Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et de Sillery à Québec à 5.00 hrs. A.M. et à 7 hrs. P. M.  
 Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

## TRAVERSE de L'ISLE D'ORLEANS

LE VAPEUR "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC

Le et après le 8 MAI, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

DE L'ISLE :	DE QUEBEC :
5 15 A. M.	6 15 A. M.
8 00 A. M.	9 15 A. M.
10 00 A. M.	11 30 A. M.
1 30 P. M.	2 30 P. M.
3 30 P. M.	4 45 P. M.
5 30 P. M.	6 15 P. M.

LES DIMANCHES

1 45 P. M.	MIDI	1 00 P. M.
3 15 P. M.		2 30 P. M.
5 00 P. M.		4 00 P. M.
7 00 P. M.		6 00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

## D. HENAUPT H. C. S.

284 RUE ST CHRISTOPHE

MONTREAL

## J. &amp; W. REID

FABRICANTS DE PAPIER

124 RUE ST. PAUL 124

QUEBEC.

4 MOULINS

TOTAL FABRIQUE 18,000 lbs PAR JOUR 8 TONNES et DEMIE

MOULIN DE LORETTE.—Feutre pour toit à lambris et tapie papier à envelopper Brun et Manilla papier pour journaux et livres, 10,000 lbs par jour.

MOULIN DU PONT ROUGE.—Pulpe en bois et carton bois pour boîtes 2,500 lbs par jour.

MOULIN DE PORTNEUF.—Pulpe en bois pour boîtes et carton d'Amiante, 2,500 lbs par jour.

MOULIN DE STE-ANNE.—Carton cuir et carton bois phur boîtes et aussi pulpe en bois, 2,500 lbs par jour.

## SAMUEL BEDARD

Horloger et Bijoutier

A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE

241 RUE ST PAUL

Vis-à-vis la gare du Pacifique, Québec.

GRANDE ASSORTIMENT

Ayant reçu dernièrement un assortiment considérable de bijoux de toute sorte des principales maisons d'Europe et des autres grands centres américains, le soussigné a dû agrandir son établissement à cet effet.

Nous donnons ci-joint une liste des prix de quelques articles, afin de donner une idée du bon marché auquel ces bijoux seront détaillés.

Lisez et jugez !

LUNETTES, 5 cents en montant, pour toutes les vues

Grand choix de PIPES en bois depuis 10 cents en montant.

MONTRES en nickel de \$2.50 en montant.

MONTRES en or (dix quarats garantis) à remontoir, depuis \$14 en montant.

La liste des articles serait trop longue pour en énumérer tous les prix ; qu'il suffise de dire que le coût des autres articles est en proportion de ceux mentionnés plus haut.

Le plus grand assortiment d'ACCORDEONS de la célèbre manufacture Impériale.

JONCS, BAGUES, PENDANT D'OREILLES, etc, etc, à des prix sans précédent.

Profitez du bon marché, ça ne dure qu'un temps.

Une visite vous en convaincra.

## PRIMES AUX ABONNES

A ceux qui nous feront tenir le prix de deux nouveaux abonnements pour un an, soit quatre piastres (\$4) nous offrons l'un des volumes suivants : *Le Libéralisme est un péché*, par Don Sarda ; *Le Roman d'un Jésuite*, par G. de Bengny d'Hagerue ; *L'Idée du beau dans la philosophie de Saint Thomas d'Aquin*, par P. Vallet, ou bien encore l'un quelconque des ouvrages, en un seul volume, de la collection de Paul Féval.

Pour trois abonnements aussi payés d'avance, nous donnerons l'un des volumes suivants : *Histoire de la philosophie* par P. Vallet, *La Vérité en pratique ou Etudes sur le pouvoir dans la société*, par J. T. Senigon ; *Mélanges*, 1er volume, par J. P. Tardivel ; *Satan & cie* par Paul Rosen ; le *Radicisme de la vérité*, par J. Bareille, ou un volume des célèbres conférences du Père Félix.

Enfin, pour cinq abonnements nous offrons soit la vie de Garcia Moreno, soit celle de Dom Bosco.

Pour gagner ces primes on devra cependant, trouver le nombre d'abonnés requis dans l'espace de trois mois, à partir de la date du premier abonnement envoyé.

Nous tiendrons compte de chaque nouvel abonnement ainsi reçu, et nous enverrons la prime dès que le nombre fixé pour chacune d'elles aura été atteint.